

Liberté Égalité Fraternité

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 07/11/2023

Convocation adressée le 25/10/2023 par la Directrice de l'école. Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 7 novembre 2023 à 18h00, à l'école du Plissay.

Nom-Prénom	Présent	Absent
Directrice		
FAUX Karine (GS)	x	
Enseignants		
DELAFOY Nathalie (PS/MS)	х	
CHALANCON Chloé (PS/MS)	х	
RAGUENEAU Mélissa (GS)		Х
MOLIMARD Raphaëlle (GS/CP)	х	
JOURDAIN Soazig (CP)	х	
MOISAN Marie (CE1)	х	
ROCHE Manon (CE1/CE2)	х	
PASCUAL Laetitia (CE2/CM1)	Х	
CABORDERIE Coline (CM1)	Х	
DESCOMBES Eric (CM2)	х	
LOUCHART Marie-Anne (RASED - Psychologue scolaire)		Х
SYLVAIN Sylvie (RASED - Maître E)		Х
Inspection de l'Education Nationale		
SUFFRIN Muriel		excusée
REPRÉSENTANT MAIRIE		
BOURDILLAULT Stéphane (adjoint au maire)	х	
FRANCOIS Karine (manager)	х	
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES – 10 sièges		
COSSU Bérangère (titulaire)	х	
RIASAT Hina (titulaire)	х	
FERREIRA Luisa (titulaire)	х	
OLIVEIRA Émelyne (titulaire)	х	
CROISET Nolwenn (titulaire)	х	
SALLÉ François (titulaire)		excusé
EL AMINE Salima (titulaire)	х	
BOUDZOUMOU Dietrich (titulaire)	х	
PORQUET Laure-Marie (titulaire)		х
CHEVREAU Cindy (titulaire)		х
LACOSTE Marine (suppléante)	x	
GAY Mélanie (suppléante)		excusée
BEKONO Nadège (suppléante)	х	
KHAYATI Julie (suppléante)		х
SAHIN Zihni (suppléante)		Х

MORIN Ludovic (suppléant)		х			
GUYONNET Claire (suppléante)	x				
BÉREAUD Agnieszka (suppléante)		х			
WEISBECKER Sophie (suppléante)		х			
EL OUAROUDI Youssef (suppléant)	х				
Déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN)					
SAINSON Paulette	х				

Pour introduction, la Présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Chalançon

Ce procès-verbal retranscrit la substance des propos et non ce qui est dit dans son intégralité.

#### Ordre du Jour

- 1. Présentation des membres du conseil
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2023
- 3. Résultats des élections des représentant.e.s des parents d'élèves
- 4. Règlement Intérieur du conseil d'école
- 5. Effectifs et répartition des classes
- 6. Règlement Intérieur de l'école
- 7. PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs
- 8. Exercice incendie
- 9. Projets pédagogiques
- 10. Coopérative Scolaire
- 11. Mairie : Périscolaire et travaux
- 12. Questions des représentants des parents d'élèves

#### 1. Présentation des membres du conseil

Un tour de table est réalisé afin que les membres puissent se présenter.

# 2. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2023

Les membres du conseil d'école approuvent-ils le procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2023 ?

Présents: 23 Contre: 0 Abstentions: 0 Pour: 23

# 3. Élections des représentant.e.s des parents d'élèves

Mme FAUX informe des résultats des élections des représentant.e.s des parents d'élèves :

Participation	
Modalité de vote	Exclusivement par correspondance
Nombre d'inscrits	346
Nombre de votants	206
Nombre de bulletins blancs ou nuls	40
Nombre de suffrages exprimés (S)	166
Taux de participation	59.54%

#### Titulaires:

COSSU BÉRANGÈRE
RIASAT HINA
FERREIRA LUISA
OLIVEIRA ÉMELYNE
CROISET NOLWENN
SALLÉ FRANÇOIS
EL AMINE SALIMA
BOUDZOUMOU DIETRICH
PORQUET LAURE-MARIE
CHEVREAU CINDY

# Suppléants :

LACOSTE MARINE
GAY MÉLANIE
BEKONO NADÈGE
KHAYATI JULIE
SAHIN ZIHNI
MORIN LUDOVIC
GUYONNET CLAIRE
BÉREAUD AGNIESZKA
WEISBECKER SOPHIE
EL OUAROUDI YOUSSEF

Le taux de participation aux élections en 2019 était de **26%**, en 2020 de **39,89%**, en 2021, passage au vote par correspondance, **de 48,34%**, **en 2022 de 51,52%**, **et cette année**, **de 59,57%** 

La participation a augmenté de 8,02 points par rapport à l'an passé. Et même de 33 points en 4 ans. Il s'agit d'une excellente dynamique.

# 4. Règlement intérieur du conseil d'école

Le règlement intérieur du conseil d'école (version approuvée lors du conseil d'école du 3 novembre 2020) a été envoyé en amont aux membres du conseil d'école. Il n'est fait aucun commentaire quant à son contenu.

Ce règlement intérieur est joint à ce PV.

La directrice Mme FAUX a relu certains points de ce règlement.

Elle a rappelé que les questions posées au conseil d'école doivent être communiquées 10 jours avant le conseil d'école.

Il a été rappelé les attributions du conseil d'école et les modalités de délibérations.

Les membres du conseil d'école approuvent-ils ce règlement intérieur du conseil d'école ?

Présents: 23 Contre: 0 Abstentions: 0 Pour:23

# 5. Rentrée 2023 - Effectifs et répartition des classes

Malgré les annonces mises en ligne et la communication qui en a été faite, aucun recrutement de jeune en service civique n'a pu être réalisé. Cette absence a un impact non négligeable sur le fonctionnement de l'école.

A ce jour, l'école dispose de deux AESH à temps complet et d'une AESH à mi-temps pour 6 enfants notifiés par la MDA - Maison De l'Autonomie (anciennement MDPH). Tous les besoins sont donc pourvus à ce jour.

A ce jour, l'effectif total du groupe scolaire est de **245 élèves**, en baisse de 9 élèves par rapport à l'an passé.

Répartition par niveau 2023-2024		Répartition par classe 2023-2024	
CYCLE I	83	PS/MS - 11/16	27
PS	24	PS/MS - 13/14	27
MS	30	GS/CP - 6/12	18
GS	29	GS	23
CYCLE II	97	CP	23
СР	35	CE1	24
CE1	29	CE1/CE2 - 5/19	24
CE2	33		
CYCLE III	65	CE2/CM1 - 14/11	25
CM1	38	CM1	27
CM2	27	CM2	27
TOTAL	245	TOTAL	245

# 6. Règlement intérieur

Madame Faux rappelle l'article 2.1.4 sur les aménagements du temps scolaire et notamment les horaires de l'école.

Les portes sont ouvertes à 8h20 et à 13h35 par les professeurs des écoles et fermées à 8h30 et 13h45. Les parents doivent attendre l'ouverture du portail avant de pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Les enfants qui ont des rendez-vous en début de matinée ne pourront donc revenir à l'école qu'à 11h45 s'ils déjeunent à la cantine, sinon à 13h35.

En effet, une arrivée en dehors des créneaux d'ouverture de la grille pose un problème de sécurité, c'est en effet un professeur qui doit s'absenter de sa classe pour aller ouvrir l'école, faute de personnel d'accueil.

Il est rappelé que les parents ne doivent pas communiquer avec leurs enfants à travers le grillage ou la haie de l'école pendant les récréations et le temps périscolaire.

Pour les retards le soir, le périscolaire ne peut pas accueillir tous les enfants qui ne sont pas pris en charge par leurs parents, les nombres de goûters sont prévus à l'avance ainsi que le taux d'encadrement. Cette situation doit donc rester exceptionnelle.

Les écharpes sont interdites, pour des raisons de sécurité. Il faut donc fournir aux enfants des cache-cou.

Lors des sorties scolaires, une charte accompagnateur est signée par les parents, précisant les devoirs des parents lors de ces sorties. Il y est notamment précisé que la prise de photos est interdite, pour des raisons de droit à l'image des autres enfants et également pour les protéger contre une éventuelle diffusion sur les réseaux sociaux.

## La bibliothèque

La bibliothèque est informatisée, lorsqu'un livre n'est pas rendu, il n'est pas possible d'en emprunter un autre. Le délai du prêt est d'une semaine pour les albums ou BD et de deux semaines pour les gros romans. Il est rappelé qu'il faut prendre soin des livres. Un livre abimé ou perdu devra être racheté.

Dans le cadre de vigipirate renforcé, l'accueil restreint est maintenu jusqu'au 15 janvier. C'est un courrier du ministère de l'intérieur et du préfet qui donne les modalités par commune. Il est recommandé de faire le moins d'entrées possible des parents (un seul pour la maternelle, aucun pour l'élémentaire) et ne pas rentrer avec des gros sacs.

Il est rappelé l'importance de se connecter à primOT pour avoir les informations de l'école, et de consulter les LSU en élémentaire via <u>EduConnect</u>. Ne pas hésiter à demander de l'aide aux enseignants de la classe si besoin.

Les parents ont de bons réflexes pour nous signaler les incivilités aux abords de l'école ou des personnes qui sont étrangères. Cette collaboration est essentielle pour la sécurité de tous.

Mme FAUX précise que le règlement complet sera diffusé sur primOT à l'ensemble des familles, en plus de l'affichage réglementaire au sein de l'école.

# 7. <u>PPMS (plan de prévention et de mise en sûreté) Attentat-Intrusion et Risques Majeurs</u>

Il concerne les mesures à prendre face aux risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (inondation, tempête...), technologique (nuage toxique...), ou à des situations d'urgences particulières (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Madame Faux rappelle que le plan Vigipirate est à son niveau le plus élevé : Urgence Attentat.

Mme Faux présente les deux PPMS :

- Risques Majeurs.
- Attentat-Intrusion.

En raison des événements d'Arras, l'exercice Attentat Intrusion prévu la semaine du 16 octobre n'a pas été réalisé à la demande du Ministère. Il sera reporté dès que nous en aurons la possibilité.

L'exercice PPMS Risques Majeurs se déroulera en Janvier ou Février 2024.

#### 8. Exercice incendie

Un exercice incendie a été réalisé le 29 septembre 2023. Deux autres seront effectués au cours de l'année scolaire.

# 9. Projets pédagogiques

#### **Maternelles**:

- semaine du goût de spécialités européennes (France, Grèce et Angleterre): féta, thé, gâteaux...
- toute l'année travail sur les Jeux Olympiques à travers les continents.
- une semaine "école ouverte" a eu lieu pour les parents de petite section sur créneaux d'inscription. De bons retours et de bons échanges avec les parents. Pour les moyennes sections cela se fera dans la période à venir.
- le vendredi 24 novembre pour les GS plantation d'arbres pour la "journée de l'arbre" dans la cour élémentaire pour avoir de l'ombre.
- en décembre spectacle de marionnettes
- sport au dojo
- jardinage pour toutes les classes, les CP ont récolté de la rhubarbe.

#### → Travail en commun entre les différents niveaux :

Foulées Roses pour toute l'école.

## **Elémentaire**:

#### → Projets culturels:

- Des dictionnaires vont être offerts par la mairie le 16 novembre matin aux élèves de CM1 et de CM2, l'équipe enseignante la remercie pour ce geste. L'année prochaine, seuls les futurs élèves de CM1 seront concernés.

école et cinéma pour plusieurs classes d'élémentaire: visionnage de trois films sur trois dates

sensibilisation au harcèlement en octobre pour les CM1 et les CM2 par le Major Mignonneaud

semaine du goût pour la classe de cp au restaurant de la Laurendière

projet lecture: des élèves de la classe de CE1/ CE2 vont lire en Grande section de maternelle.

#### → Parcours citoyen

Toutes les classes de cycle 3 et une classe de cycle 2 ont élu leurs délégués: Des réunions de délégués sont organisées chaque mois avec Mme FAUX et Mme FRANÇOIS. De très bonnes idées émanent des élèves que nous allons essayer de mener à bien.

Des élèves de CM2 participent au CJO (Conseil des Jeunes d'Olivet), les élèves s'investissent dans la commune d'Olivet en réalisant des projets et en donnant du sens à la vie citoyenne.

# → Projets sportifs

- ◆ CP dojo jeux d'opposition
- ◆ CE2/ CM1 gymnase toutes les semaines badminton et piscine en décembre
- ◆ CE1: gymnase du Larry expression corporelle
- ◆ CM1/ CM2 piscine deux séances par semaine pour valider le savoir nager, 4 groupes de niveaux de plus en plus d'enfants sont moins à l'aise dans l'eau. Les lunettes ne sont pas autorisées pour l'examen final
- ◆ un projet est en cours de réflexion avec les autres écoles d'Olivet sur le thème des Jeux Olympiques.

# 10. Coopérative scolaire

Madame MOISAN indique que le solde de la coopérative s'élève à 1700€ pour les 6 classes d'élémentaire.

L'association des parents d'élèves a réalisé un don de 600€. L'équipe enseignante les remercie. La collecte pour la coopérative va avoir lieu dans les prochains jours.

En élémentaire, les dons des parents permettront le financement de:

- l'adhésion à l'OCCE et l'assurance MAIF
- Du matériel de cour
- De l'achat de livres pour les incorruptibles et pour la bibliothèque
- Des sorties et spectacles
- Des abonnements pour toutes les classes (école des loisirs, Wapiti, Mon Quotidien, un jour une actu ...)
- De la coopérative scolaire de chaque classe pour l'achat de petit matériel.

Madame DELAFOY indique que le don de l'association des parents d'élèves s'élève à 400€. Madame Delafoy remercie également l'association de parents d'élèves pour de ce don.

En maternelle, ces dons permettront le financement :

- Du spectacle de Noël
- De l'abonnement à l'école à des revues ex: belles histoires
- De la coopérative de chaque classe (ex achat de matériel pour la réalisation de gâteaux pour les anniversaires, achat d'album sur le thème étudié en classe)

ainsi que, comme en élémentaire, l'adhésion OCCE et l'assurance à la MAIF.

<u>Coût des sorties</u> : la mairie participe à hauteur de 45% aux sorties culturelles. L'équipe enseignante remercie la mairie pour cette aide financière.

#### 11. Mairie

- Périscolaire : Les effectifs en septembre/ octobre

En maternelle En élémentaire

Accueil du matin : 7 enfants Accueil du matin : 22
Pause méridienne : 62 Pause méridienne : 125
Accueil du soir : 33 Accueil du soir : 67

L'aide aux devoirs est réalisée par les enseignants qui repèrent les élèves en fonction des besoins identifiés sur une période donnée.

Le périscolaire utilise le réfectoire de la cantine pour le goûter.

Les activités proposées sont affichées sur un planning dans le panneau d'affichage

# projet périscolaire:

- les émotions et en fin d'année les Jeux Olympiques
- projet anti gaspillage
- anti harcèlement avec des jeux collaboratifs
- le bien être avec le yoga
- un projet presse

#### 12. Questions diverses

A. Quelles sont les mesures préventives mises en place par l'école en termes de harcèlement ? Les enfants sont-ils sensibilisés ?

L'école du Plissay est engagée depuis deux ans dans le programme pHARe, programme national de lutte contre le harcèlement.

- atelier de sensibilisation envers les élèves : intervention du commandant Mignonneaud pour les classes de CM1 et de CM2
- atelier de sensibilisation pour les parents : lors des années précédentes rencontre organisée avec le commandant Mignonneaud. Désormais, rencontre organisée par la mairie.
- Participation à la journée Non au Harcèlement : Jeudi 9 novembre 2023 : chaque classe va utiliser des supports adaptés à l'âge des enfants pour en parler.
- Partenariat avec le périscolaire afin d'agir au plus vite en cas de situation de harcèlement. Des médiations dès que c'est nécessaire pour mettre des mots sur les maux
- Tous les élèves des écoles à compter du CE2 se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin, entre le jeudi 9 novembre et le mercredi 15 novembre.

Madame la directrice rappelle les numéros utiles : le **numéro unique** 3018 pour tout renseignement ou signalement de harcèlement ; le 119 (enfance en danger).

B. Comment concilier au mieux les besoins de repos des enfants avec le rythme scolaire en PS/MS/GS (sieste/temps calme) ?

Pour le temps de repos, les élèves de PS sont accueillis au dortoir. Pour les élèves de MS et de GS c'est un temps calme. Les enfants ne devraient pas être allongés, toutefois nous faisons du cas par cas et nous proposons des matelas à ceux qui en ont besoin.

C. Est-il prévu/envisageable la mise en place d'un arrêt minute ? Le stationnement sur les espaces zébrés est toléré, pour rappel le dépose minute n'autorise pas le conducteur à laisser son véhicule, le conducteur ne peut donc rester stationné.

Une demande de passage piétons est faite par les parents d'élèves pour la mairie.

D. A la rentrée, les enfants se faisaient beaucoup piquer par les moustiques à l'école. La mairie peut-elle anticiper le retour des moustiques aux beaux jours pour éviter ce phénomène ?

Orléans métropole a été informée et un traitement avait été fait dans le lotissement.

E. Plusieurs remontées font état de quantités insuffisantes à la cantine en deuxième service. Comment éviter ce phénomène ?

Il y a un seul service qui est servi par les adultes. C'est le principe "j'aime et je goûte".

F. Avec la mise en œuvre du plan vigipirate, quel est l'impact sur la possibilité d'organiser des événements pour les enfants dans l'école (avec ou sans la présence des parents) ? Dans quelle mesure est-ce couvert par la convention signée avec la mairie ?

Tant que nous sommes en vigilance Urgence attentat, il n'y a pas de possibilités d'organiser des événements.

Mme FAUX remercie toutes les personnes de leur présence.

Fin de la séance : 21h

Le mardi 7 novembre 2023 à l'école du Plissay – Secrétaire de séance : Mme OLIVET Secrétaire de séance : Mme Chalançon

La directrice de l'école, présidente de séance : KARINE FAUX

**ECOLE DU PLISSAY** 

250 Rue des Sternes 45160 OLIVET

Tel: 02 38 51 21 80

ec-du-plissay-olivet@ac-orleans-tours.fr